



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Discours de la Directrice générale de l'UNESCO

Audrey Azoulay,

**à l'occasion de la Cérémonie inaugurant la contribution de l'UNESCO au
70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme**

UNESCO, 11 décembre 2017

M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme,

Mme. Zohour Alaoui, Présidente de la Conférence générale,

M. Robert Badinter, ancien Garde des Sceaux, ancien Président du Conseil constitutionnel de la France,

Je suis heureuse de vous accueillir, ce matin, pour ce dialogue qui ouvre pour l'UNESCO l'année des commémorations du 70^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est une occasion de réaffirmer, aux côtés du Haut-Commissaire, la centralité de la protection des droits de l'homme dans l'histoire et dans le mandat de l'UNESCO.

Cette histoire commence en 1947, quand l'UNESCO lance un comité de réflexion sur les fondements théoriques des droits de l'homme, interrogeant des intellectuels du monde entier sur l'idée d'une Déclaration universelle des droits de l'homme.

Leurs réponses montrèrent alors sans doute possibles, qu'en dépit des différentes approches des Etats, il existe un idéal commun à toutes les langues, à toutes les religions, à tous les systèmes de pensée : « *le droit de vivre une vie libérée de la crainte obsédante de la pauvreté et de l'insécurité* ».

Ce travail a considérablement facilité la rédaction et l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un an plus tard.

Cette histoire témoigne combien la protection des droits de l'homme est inscrite dans l'ADN de l'UNESCO.

Les fondateurs de l'UNESCO cherchaient à définir les conditions d'une paix enfin durable – qui ne reposerait pas seulement sur les accords souvent précaires entre Etats, mais sur le fondement solide de la dignité de la personne, sur la « *solidarité intellectuelle et morale de l'humanité* », et la reconnaissance réciproque de droits communs à tous les peuples.

C'est également cette vision politique des droits de l'homme comme fondement de toute paix durable que l'on peut lire dès les premiers mots de la Déclaration universelle de 1948.

70 ans plus tard, ce rappel de nos affinités profondes est comme un retour aux sources, l'occasion de mesurer le chemin parcouru, et les défis à relever.

Ces défis sont nombreux et ils doivent constituer des axes de travail cette année d'anniversaire.

1. D'abord, relever le défi de l'éducation

L'éducation aux droits de l'homme est la condition indispensable d'une prise de conscience par chaque individu de ses droits inaliénables.

C'est l'éducation qui fait de nous des citoyens informés, responsables vis-à-vis de nous-mêmes et vis-à-vis des autres.

Et ce n'est pas un hasard si la Déclaration universelle insiste tant sur les dangers de la méconnaissance et du mépris des droits.

Dès 1948, l'UNESCO s'engageait dans la lutte contre les discriminations et l'apartheid, avec un programme de recherche pour démonter les pseudo-théories de la hiérarchie des races.

C'est sur cette base que nous participons aujourd'hui au Programme mondial pour l'éducation aux droits de l'homme.

Le travail s'est enrichi au fil du temps pour donner forme au programme actuel de l'UNESCO pour l'éducation à la citoyenneté mondiale, un enjeu majeur pour apprendre à vivre ensemble dans des sociétés devenues plus diverses, plus interconnectées, et désamorcer les préjugés simplificateurs et meurtriers envers les cultures, les religions, les minorités, y compris dans les situations difficiles ou de conflit.

J'ajoute qu'un aspect central de ce travail consiste à enseigner les leçons de l'histoire et des crimes passés, afin de les prévenir dans le futur : tel est le sens du travail de l'UNESCO pour l'éducation à l'histoire de la Shoah, l'histoire de l'esclavage et de la traite négrière.

2. Le défi du besoin de sécurité quand le terrorisme frappe.

A l'heure où tant de voix s'élèvent pour remettre en cause les droits de l'homme, justifier la violation de ses principes élémentaires, y compris en se moquant du « droits-de-l'hommeisme » ou en célébrant « l'efficacité » de régimes autoritaires, nous avons une bataille éducative et culturelle à mener et je voudrais saluer l'exemple de Robert Badinter, et son combat pour alerter les consciences et ancrer solidement l'exigence de dignité à tous les niveaux de l'architecture du droit.

3. L'enjeu que je voudrais souligner consiste à répondre aux théories du relativisme culturel, brandies par les opposants des droits comme une excuse à leur application, et que la remise en cause du multilatéralisme vient aggraver.

Déjà, dans un livre paru pour le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle, sous l'impulsion du Directeur général René Maheu, la philosophe Jeanne Hersch mettait en lumière les aspirations universelles qui traversent les cultures de tous les pays et de toutes les époques, des Upanishad indiens aux sourates du Coran, des traditions orales du Sahel aux livres de la Torah.

En 2001, l'adoption de la Déclaration universelle de la diversité culturelle, a réaffirmé ce principe, rappelant que la défense de la diversité culturelle découle du respect de la dignité et implique le respect des droits de l'homme. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour y porter atteinte, ni pour en limiter la portée.

C'est l'une des ambitions les plus urgentes de notre monde globalisé : apprendre à concilier, dans le même mouvement, l'universalité qui nous rassemble et la diversité qui nous enrichit.

Cet apprentissage découle de l'évolution des sociétés et de ses enjeux, qui nous oblige à repenser non les principes, mais la mise en œuvre, et je voudrais conclure sur ce point.

4. Remise en cause du multilatéralisme qui fragilise la notion d'universalité des normes dont nous voyons chaque jour des exemples

Ladies and Gentlemen,

And today, we are, indeed, living in times of rapid and turbulent change, which are giving rise to sharp new questions... the fight against terrorism and raft of security measures adopted in response are throwing fundamental freedoms into new light or *shadow*... scientific research and progress are creating new challenges in themselves, relating to artificial intelligence, to augmented reality... all of this calls for new ways of defending rights, it calls for new articulations of rights, it calls on us to never stop pushing forward the frontiers of dignity.

The history of UNESCO's normative work bears witness to this dynamic process of evolution -- from the *Universal Copyright Convention* in 1952 to the *Convention Against Discrimination in Education* in 1960, UNESCO adopted the *World Heritage Convention* in 1972, the *Universal Declaration on the Human Genome* in 1997, the *Convention on Intangible Heritage* in 2003, the *Convention on the Diversity of Cultural Expressions* in 2005... including the recognition of the right to water in 2010.

Declaring rights is one thing -- defending them is another, and this calls for ever stronger monitoring -- UNESCO plays a decisive role here, continually monitoring the right to education, for instance, through our *UNESCO Global Education Monitoring* reports.

Defending and implementing rights calls for ever stronger alliances at the local level, working with civil society, with local non-governmental organizations on the ground.

This is the spirit of UNESCO's work to implement the *UN Action Plan on the Safety of Journalists and the Issue of Impunity* – training media in Iraq, Nepal, Pakistan, working with courts of justice in South America, to fight against impunity.

We do all this, because it is not enough to denounce crimes -- we must imagine new, practical solutions to advance these rights *with* the people and *for* the people.

For this, we need all of our partners, the NGO's of course UN family with the leaderships of the Secretary-General and the High Commission for Human Rights... UNESCO University Chairs, City members of the *Coalition of Inclusive and Sustainable Cities* (ICCAR), as well as cultural institutions like the Musée de l'homme, with whom we launched the exhibition *We and the others*, that I invite you to visit.

I see partnership as the spirit of this meeting and the anniversary year ahead -- as we move forward, let us redouble all our efforts, to create new alliances and continue together on this journey.

Thank you.